

Ministère des Affaires Foncières.

Arrêté ministériel n° 042/CAB/MIN/AFF.FONC//2007 du 10 avril 2007 portant nomination des chefs de bureau respectivement dans les circonscriptions foncières de Lukunga, Mont-Amba et de la Funa, dans la Ville de Kinshasa.

La Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûretés ;

Vu le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des Ministères ;

Vu la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 07/001 du 05 février 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ; du Gouvernement de la 3^{ème} République ;

Vu les dossiers personnels des intéressés ;

A R R E T E**Article 1^{er} :**

Sont nommés aux fonctions au regard de leurs noms, Messieurs et Mesdames :

- Ngwizani Nsekama, matricule 151.137, chef de Bureau Personnel de la Lukunga ;
- Mburungu Ntakwindja, matricule 406.091, chef de Bureau Domaine de la Lukunga ;
- Lubamba Ngoyi, matricule 452.363, chef de Bureau Enregistrement et Notariat de la Lukunga ;
- Lundi Jean Aime, matricule 442.202, chef de Bureau Contentieux de la Lukunga ;
- Wembo Tunda, matricule 276.567, chef de Bureau Personnel du Mont-Amba,
- Felly Elembe Zape, matricule 472.393, chef de Bureau Domaine du Mont-Amba ;
- Mpuekela Ilunga, matricule 431.382, chef de Bureau Enregistrement du Mont-Amba ;
- Muana Buka Bertin, matricule 412.271, chef de Bureau Contentieux du Mont-Amba ;
- Lwishi Katunda, matricule 417.113, chef de Bureau Personnel de la Funa ;
- Kanvuvula Gracia, matricule 472.484, chef de Bureau Domaine de la Funa ;

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Affaires foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 avril 2007

Liliane Mpande Mwaba

Ministère des Affaires Foncières,

Arrêté ministériel n° 043/CAB/MIN/AFF.FONC//2007 du 10 avril 2007 portant nomination des chefs de bureau respectivement dans les divisions urbaines du cadastre de la Lukunga et du Mont-Amba, dans la Ville de Kinshasa.

La Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûretés ;

Vu le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des Ministères ;

Vu la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 07/001 du 05 février 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ; du Gouvernement de la 3^{ème} République ;

Vu les dossiers personnels des intéressés ;

A R R E T E**Article 1^{er} :**

Sont nommés aux fonctions au regard de leurs noms, Messieurs et Mesdames :

- Makando Ngu, matricule 442.204, chef de Bureau Personnel de la Lukunga ;
- Kirereto Kyakimwe, matricule 467.740, chef de Bureau technique de la Lukunga ;
- Sylvie Makamba Mbongo, matricule 483.515, chef de Bureau Documentation de la Lukunga ;
- Twalenu Lambert, matricule 472.243, chef de Bureau Fiscal de la Lukunga ;
- Nyembo Konga, matricule 504.072, chef de Bureau Personnel du Mont-Amba,
- Kavimba Kahindo, matricule 472.273, chef de Bureau Technique du Mont-Amba ;
- Kazadi Mpoyi, matricule 473.301, chef de Bureau Documentation du Mont-Amba ;
- Mphanzu Vangu, matricule 151.071, chef de Bureau Fiscal du Mont-Amba ;

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 avril 2007

Liliane Mpande Mwaba